



Posté le 19 décembre 2014

Info G.D.S.A. 29

2014 -- 4

Le G.D.S.A. - 29 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015

Voici les dernières nouvelles du G.D.S.A.-29 (pour l'année 2014 !) pour préparer la prochaine saison apicole (l'année 2015 !). L'année 2014 se termine, vive 2015.

Les dates importantes de la vie du GDSA-29 se trouvent sur le site (gdsa29.apibreizh.fr). Voir la rubrique « *Dates à retenir* »

I. A courrier dans les temps, réponse dans les temps ! Mais à courrier en retard réponse encore plus rapide !

Ce dernier envoi de l'année vous est envoyé avec un léger retard puisque la mi-décembre est un peu passée. Il est important car il concerne le renouvellement des adhésions et des abonnements pour 2015. Merci de bien vouloir essayer d'y répondre rapidement, si possible **par retour de courrier**. Cela facilitera le travail du secrétariat et de la trésorerie du GDSA-29. C'est aussi important pour les abonnements aux revues qui doivent être transmis au plus tôt, et cela vous évitera d'éventuelles relances ou des interruptions d'abonnements.

II. Date de la prochaine Assemblée Générale.

La prochaine Assemblée Générale du GDSA-29 aura lieu le samedi 7 mars 2015. L'invitation à l'AG, vous parviendra fin janvier ou courant février. Comme les années précédentes il est prévu un **achat groupé de cire gaufrée et de plateaux aérés**. Ils seront disponibles lors de cette AG du 7 mars 2015. Voir dans le prochain courrier...

III. Les reines en 2015...

L'année prochaine, en 2015, la couleur de **marquage des reines** sera le **BLEU**. Marquez vos reines ! Il est plus facile de trouver une reine si elle est marquée en **BLEU** dans une colonie d'abeilles noires, jaunes, grises ou brunes, que si elle ne l'était pas. Ce serait plus dur si les abeilles étaient bleues. Les feuilles **Info-GDSA-29** seront donc aussi imprimées sur du papier de couleur **bleue** en 2015. On essaiera de trouver un bleu ciel pas trop intense pour que cela reste lisible.

IV. C'est l'hiver...

Surveillez régulièrement vos ruches durant l'hiver. Sans déranger les abeilles, assurez-vous que le toit est bien en place (une grosse pierre ou un parpaing sur le toit) et que les entrées munies de leurs grilles sont bien dégagées. Si une ou plusieurs colonies sont mortes rentrez tout de suite le matériel, trouvez la cause de la perte et comptabilisez cette colonie dans les pertes hivernales. Indiquez-nous vos pertes. Au printemps nous ferons avec vous le bilan de ces pertes hivernales. Il est important de **signaler toutes les pertes** afin qu'elles soient réellement prises en compte à tous les niveaux. Espérons que cet

hiver nous n'aurons pas de pertes anormales à déplorer. Mais attention tout de même aux premiers mois de l'année !

Vérifiez de temps en temps l'état des provisions en évaluant le poids de la ruche. C'est toujours dommage de comptabiliser des mortalités dues à un manque de provisions dans les ruches.

Cette année il faudra peut être porter une attention toute particulière aux affaiblissements de colonies au cours de l'hiver. En effet la forte miellée sur le lierre cet automne a bloqué parfois le nid à couvain, réduisant la ponte de la reine, donc la population d'abeilles.

V. Déclaration de ruches.

Revenons encore une fois sur ce point, et pour solder cette période transitoire entre le fonctionnement d'avant et le fonctionnement d'après.

Si vous avez déclaré vos ruches avant le 1^{er} novembre 2014, cette déclaration risque d'être considérée comme la déclaration pour 2014. Votre déclaration pour 2015 est donc à renouveler avant le 1^{er} mars 2015.

Si vous avez déclaré vos ruches depuis le 1^{er} novembre 2014, vous êtes en règle pour 2015.

Si vous n'avez pas encore fait de déclaration en 2014, vous avez jusqu'au 1^{er} mars 2015 pour le faire, et cette déclaration sera enregistrée pour 2015.

Conclusion : dans tous les cas il faut avoir fait, ou il faut faire, une déclaration de ruches entre le 1^{er} novembre 2014 et le 1^{er} mars 2015.

VI. Les stages organisés en 2015 par le G.D.S.A.-29 au rucher école.

Les stages suivants seront proposés par le G.D.S.A.-29 au rucher école en 2015 : Notez que pour les journées d'initiation nous vous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir peut être ainsi accepter globalement plus de monde.

a) Initiation à l'apiculture : => le 14 mars, le 8 ou 11 avril, le 22 ou 25 avril et le 20 ou 23 mai 2015.

Ces 4 journées différentes, à la fois indépendantes et complémentaires, forment un tout afin que vous puissiez « bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé ».

La **première demi-journée** au cours de laquelle vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture, (ou ne pas se lancer). Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation. Le samedi 14 mars 2015, l'après-midi.

Au cours de la **deuxième journée**, nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou bonnes pratiques. 8 ou 11 avril 2015.

La **troisième journée**, permettra de mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouvrir la ruche, recherche et marquage de la reine, transfert d'abeilles d'une ruche dans une autre. 22 ou 25 avril 2015.

La **quatrième journée** sera plus orientée sur la vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie. 20 ou 23 mai 2015.

b) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture : ==>> *les 28 mars, 18 avril, 2 mai et 16 mai 2014 de la même année.*

Attention il y a bien quatre (4) journées, toutes différentes, pour permettre de bien prendre son temps pour traiter tous les sujets. Et nous sommes un peu obligés de passer sur 4 jours tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que de soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, **bien que formant un tout**, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

c) Elevage de reines d'abeilles : ==>> les 9 & 10 mai 2015.

Beaucoup d'apiculteurs demandent, et redemandent, une initiation à l'élevage de reines. Deux journées pour donner à ceux qui sont intéressés des bases solides pour **commencer** à pratiquer l'élevage de reines, technique **INDISPENSABLE** à qui veut bien maîtriser et améliorer ses pratiques apicoles.

Cette année encore le stage d'élevage de reines sera destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année. On pourra même aborder l'élevage simplifié.

Vous avez des cellules de reines ou même des reines fécondées, vous voulez simplement changer de reine, vous avez acquis une « bonne » reine et vous vous posez cette question : comment introduire ces reines dans une colonie avec les meilleures chances de réussite ? On fera ça le 10 mai. On verra aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies. Rien que des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

d) Pollen, pollinisation. 6 juin. Comme chacun sait les abeilles sont des agents pollinisateurs importants. Comment l'apiculteur peut en tirer profit : contrats de pollinisation, récolte du pollen, problèmes sanitaires...

e) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le 22 août.

Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>).

Si vous êtes intéressé par l'un ou l'autre de ces stages, contactez : Yves LAYEC.

Inscrivez-vous sans tarder de façon à permettre une meilleure organisation.

Si vous êtes intéressé par la mise en place d'autres formations que celles qui vous sont proposées ci-dessus n'hésitez pas à le demander, ou à faire des propositions. S'il y a suffisamment de demandes pour telle ou telle formation on essayera de les mettre en œuvre.

Faites connaître autour de vous le G.D.S.A. 29 et les formations au rucher école.

VII. Les revues

Le G.D.S.A.-29 propose des abonnements à trois revues apicoles :

► « *La Santé de l'Abeille* » (17,50 €, 6 numéros). C'est la revue de la FNOSAD et les sujets traités sont très orientés « santé de l'abeille ». Nota Bene : *Le G.D.S.A. offre l'abonnement à la revue "La Santé de l'Abeille" à ses adhérents qui sont Agents Sanitaires Apicoles, ainsi qu'à ceux qui participent à l'animation des stages.*

► « *l'Abeille de France* » (26 €, 11 numéros).

► « *Abeilles & Cie* », (32 €, 6 numéros). C'est la revue du CARI, une association apicole belge, reconnue au niveau Européen.

Pour vous abonner ou **renouveler** vos abonnements (*quelle qu'en soit la date d'expiration*), remplissez le feuillet ci-joint, et adressez-le avec votre règlement au plus tôt et si possible **avant fin janvier 2015** à l'adresse suivante ;

Groupement de Défense Sanitaire Apicole du FINISTERE
Chez Yves LAYEC
Koad Laeron
29 290 - MILIZAG

Vous éviterez ainsi les rappels et le risque d'interruption de votre abonnement. **Le président, le secrétaire et le trésorier vous remercient de leur faciliter le travail.**

VIII. Assurance des ruches.

Compte tenu des problèmes qui peuvent survenir il est bon d'être assuré pour ses ruches. Ce n'est pas obligatoire mais c'est recommandé. L'Abeille Finistérienne, syndicat des apiculteurs du Finistère, propose des assurances et d'autres services (voir par ailleurs). Cependant le GDSA-29 propose aussi à ses adhérents **qui ne sont pas adhérents à l'Abeille Finistérienne** une assurance-ruche. Cette assurance GROUPAMA, d'un montant de **1,08 € par ruche** couvre les risques suivants :

1. Responsabilité civile.
2. Incendie, et par extension tempête (coups de vent violents : vitesse > 100 km/heure)
3. Vol et détériorations
4. Protection juridique

Les conditions des garanties du contrat étaient en 2014

- ↪ **148 €** par ruche (74 € pour la colonie + 74 € pour la ruche)
- ↪ pas de franchise en cas de vol ou détériorations
- ↪ une franchise incendie-« tempête » de 26 € à partir de la 4^{ème} ruche sinistrée...

Il est indispensable d'assurer la totalité de ses ruches.

IX. Cotisations.

Profitez de la fin de l'année pour régler votre cotisation. Les cotisations au G.D.S.A.-29 sont, pour l'an prochain 2015 (elles ont été adoptées lors de l'assemblée générale du 8 mars 2014) :

1 à 50 ruches :	14 € + 0,45 €/ruche	101 à 300 ruches :	34 € + 0,15 €/ruche
51 à 100 ruches :	24 € + 0,25 €/ruche	> 300 ruches :	64 € + 0,05 €/ruche

Pour vous aider il est joint un tableau : il vous suffit de vous reporter au nombre de ruches que vous possédez. Au-delà de 200 ruches nous n'avons mis que des points de repère. Le nombre de ruches pour lequel vous cotisez servira de référence pour les commandes de médicaments anti-varroa.

X. MERCI d'avance

de bien remplir le feuillet ci-joint. Les informations qui y figurent nous sont utiles pour vous retrouver et pour vous communiquer les informations qui nous l'espérons vous sont utiles : adresses, téléphone, adresse électronique. Merci de bien écrire cette dernière, car nombre de courriers électroniques nous reviennent et ne vous parviennent pas parce que cette adresse électronique est parfois mal libellée. Vos numéros d'apiculteur et autres sont aussi utiles, voire nécessaires vis-à-vis des aides et des services que le GDSA peut vous rendre.

XI. Attention à vos cotisations

Nous vous rappelons simplement que d'après l'article 8 des statuts du GDSA : ***Est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale.*** La prochaine réunion étant prévue le 7 mars 2015 ceci signifie qu'à partir de la fin-mars 2015 les personnes non à-jour de leur cotisation seront considérées comme démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.

Nb ruches	Cotiz	Nb ruches	Cotiz	Nb ruches	Cotiz	Nb ruches	Cotiz	Nb ruches	Cotiz
1	14,45 €	51	36,75 €	101	49,15 €	151	56,65 €	201	64,15 €
2	14,90 €	52	37,00 €	102	49,30 €	152	56,80 €	205	64,75 €
3	15,35 €	53	37,25 €	103	49,45 €	153	56,95 €	210	65,50 €
4	15,80 €	54	37,50 €	104	49,60 €	154	57,10 €	211	65,65 €
5	16,25 €	55	37,75 €	105	49,75 €	155	57,25 €	215	66,25 €
6	16,70 €	56	38,00 €	106	49,90 €	156	57,40 €	220	67,00 €
7	17,15 €	57	38,25 €	107	50,05 €	157	57,55 €	221	67,15 €
8	17,60 €	58	38,50 €	108	50,20 €	158	57,70 €	225	67,75 €
9	18,05 €	59	38,75 €	109	50,35 €	159	57,85 €	230	68,50 €
10	18,50 €	60	39,00 €	110	50,50 €	160	58,00 €	231	68,65 €
11	18,95 €	61	39,25 €	111	50,65 €	161	58,15 €	235	69,25 €
12	19,40 €	62	39,50 €	112	50,80 €	162	58,30 €	240	70,00 €
13	19,85 €	63	39,75 €	113	50,95 €	163	58,45 €	241	70,15 €
14	20,30 €	64	40,00 €	114	51,10 €	164	58,60 €	245	70,75 €
15	20,75 €	65	40,25 €	115	51,25 €	165	58,75 €	250	71,50 €
16	21,20 €	66	40,50 €	116	51,40 €	166	58,90 €	251	71,65 €
17	21,65 €	67	40,75 €	117	51,55 €	167	59,05 €	255	72,25 €
18	22,10 €	68	41,00 €	118	51,70 €	168	59,20 €	260	73,00 €
19	22,55 €	69	41,25 €	119	51,85 €	169	59,35 €	261	73,15 €
20	23,00 €	70	41,50 €	120	52,00 €	170	59,50 €	265	73,75 €
21	23,45 €	71	41,75 €	121	52,15 €	171	59,65 €	270	74,50 €
22	23,90 €	72	42,00 €	122	52,30 €	172	59,80 €	271	74,65 €
23	24,35 €	73	42,25 €	123	52,45 €	173	59,95 €	275	75,25 €
24	24,80 €	74	42,50 €	124	52,60 €	174	60,10 €	280	76,00 €
25	25,25 €	75	42,75 €	125	52,75 €	175	60,25 €	281	76,15 €
26	25,70 €	76	43,00 €	126	52,90 €	176	60,40 €	285	76,75 €
27	26,15 €	77	43,25 €	127	53,05 €	177	60,55 €	290	77,50 €
28	26,60 €	78	43,50 €	128	53,20 €	178	60,70 €	291	77,65 €
29	27,05 €	79	43,75 €	129	53,35 €	179	60,85 €	295	78,25 €
30	27,50 €	80	44,00 €	130	53,50 €	180	61,00 €	300	79,00 €
31	27,95 €	81	44,25 €	131	53,65 €	181	61,15 €	301	79,05 €
32	28,40 €	82	44,50 €	132	53,80 €	182	61,30 €	305	79,25 €
33	28,85 €	83	44,75 €	133	53,95 €	183	61,45 €	310	79,50 €
34	29,30 €	84	45,00 €	134	54,10 €	184	61,60 €	311	79,55 €
35	29,75 €	85	45,25 €	135	54,25 €	185	61,75 €	315	79,75 €
36	30,20 €	86	45,50 €	136	54,40 €	186	61,90 €	320	80,00 €
37	30,65 €	87	45,75 €	137	54,55 €	187	62,05 €	330	80,50 €
38	31,10 €	88	46,00 €	138	54,70 €	188	62,20 €	340	81,00 €
39	31,55 €	89	46,25 €	139	54,85 €	189	62,35 €	350	81,50 €
40	32,00 €	90	46,50 €	140	55,00 €	190	62,50 €	360	82,00 €
41	32,45 €	91	46,75 €	141	55,15 €	191	62,65 €	370	82,50 €
42	32,90 €	92	47,00 €	142	55,30 €	192	62,80 €	380	83,00 €
43	33,35 €	93	47,25 €	143	55,45 €	193	62,95 €	390	83,50 €
44	33,80 €	94	47,50 €	144	55,60 €	194	63,10 €	400	84,00 €
45	34,25 €	95	47,75 €	145	55,75 €	195	63,25 €	410	84,50 €
46	34,70 €	96	48,00 €	146	55,90 €	196	63,40 €	420	85,00 €
47	35,15 €	97	48,25 €	147	56,05 €	197	63,55 €	430	85,50 €
48	35,60 €	98	48,50 €	148	56,20 €	198	63,70 €	440	86,00 €
49	36,05 €	99	48,75 €	149	56,35 €	199	63,85 €	450	86,50 €
50	36,50 €	100	49,00 €	150	56,50 €	200	64,00 €	500	89,00 €

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère (GDSA-29) a pour but la défense de la santé des abeilles. Dès qu'une abeille ne va pas bien, dès qu'une colonie d'abeilles ne va pas bien cela relève du rôle du GDSA. Structure **essentiellement technique**, le GDSA aide les apiculteurs à maintenir leur cheptel en bon état sanitaire de façon à obtenir des produits de la ruche de bonne qualité. Les moyens utilisés sont :

1. **Les achats groupés de produits vétérinaires** (particulièrement des médicaments acaricides) autorisés. Dans le cadre d'un Programme Sanitaire d'Elevage (PSE) ceux-ci sont réservés aux seuls adhérents.
2. **Les formations (ou stages)** : initiation à l'apiculture, maladies des abeilles et soins à apporter, prophylaxie et bonne conduite des ruchers, élevage de reines ; éventuellement autres formations ;
3. **L'information sous toutes ses formes** : stages ; conférences lors des assemblée générale (en mars) et université d'automne (en novembre) ; feuillet périodique Info-GDSA29 ; bulletin du GDSA-29 ; un site internet gdsa29.apibreizh.fr ; un mël (on dit aussi adresse de courrier électronique) : gdsa29@apibreizh.fr ; une revue « La Santé de l'Abeille » (abonnement facultatif).

Le GDSA est l'interlocuteur privilégié de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et des Agents Sanitaires Apicoles (ASA) ainsi que du groupement de défense sanitaire du bétail (GDS-29). Ne pas confondre GDSA (A comme Apicole) et GDS !

Le GDSA travaille avec et pour quiconque a des abeilles sur le département du Finistère quelles que soient les races d'abeilles (noires, italiennes, Buckfast, carnioliennes ou caucasiennes, ou simplement des abeilles locales), et quels que soient l'importance du cheptel (de 1 à 10 000 ruches), le type de matériel, ou les structures ou associations auxquelles peuvent, par ailleurs, appartenir ou non ses adhérents.

Il existe sur le département un certain nombre d'autres structures ou associations apicoles, chacune avec ses buts, objectifs et spécificités différents mais complémentaires les unes des autres :

L'ABEILLE FINISTERIENNE, anciennement Syndicat des Apiculteurs du Finistère (SDAF). Association départementale l'abeille Finistérienne a pour objectif principal la défense des intérêts des apiculteurs du département qu'ils soient professionnels ou pluriactifs ou qu'ils pratiquent une apiculture de loisirs. Il propose

- « Abeilles et Fleurs », la revue nationale mensuelle de l'UNAF; Les assurances de ruches ;
- La collecte de la taxe éco-emballage ;
- Des achats groupés de matériels (ruches, petit et gros matériel, tenues, pots, etc...) ;
- Des stages (pratiques apicoles, technologie du miel, hydromel, cuisine au miel, etc...) ;

Pour ceux qui désirent en savoir plus ou qui sont intéressés contacter :

Gilbert MORIZUR --- Président / 24 rue Jean PIAGET / 29200 BREST // Tél : 02 98 47 41 92

L'association « **pour la Conservation de Abeille Noire écotype Breton** » ou **ACANB**. Cette association a pour objectif la conservation et la promotion de l'abeille noire *Apis mellifera mellifera* dans son écotype finistérien. Elle maintient un important cheptel sur l'île d'Ouessant et un autre rucher à Menez Meur. Si vous êtes intéressé contacter :

Jacques KERMAGORET -- Président // Kerguil 29170 FOUESNANT // Tel : 02 98 56 01 20 -- 06 07 97 47 05

Le rucher expérimental et Pédagogique du Pays d'Iroise (REPPI) s'adresse aux apiculteurs de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI ou cantons de Saint-Renan et de Ploudalmézeau) et des communes environnantes. Cette association a pour buts de faire connaître les abeilles, initier à l'apiculture, vulgariser et propager les bonnes pratiques apicoles, promouvoir auprès des enfants et des adultes l'apiculture et la sauvegarde des abeilles. Le REPPI dispose d'un rucher avec divers modèles de ruches au Gavré en Plouarzel.

Contact : **Joël BLAIZE / 27 rue du Fromveur 29200 BREST // Tél : 02 98 42 34 10 / e-mail : reppi@laposte.net**

Association GWENAN BRO PLEIBEN / Siège social - MAIRIE - 29 190 - PLEYBEN

Finalités :

- Partager expériences et connaissances pour produire un miel de qualité avec des colonies en bon état sanitaire.
- Privilégier toujours l'écotype local d'abeille noire au sein d'un groupe d'apiculteurs du secteur de PLEYBEN.
- Gérer et prendre soin de deux petits ruchers associatifs.

Contact : **Joseph PICHON, 24 Rue de l'école - 29 590 - LOPEREC. gwenan.arvro@gmail.com**

S'il existe d'autres associations d'apiculteurs sur le département faites le savoir. Nous en ferons écho...

=====A renvoyer le plus tôt possible=====

NOM:	Prénom :
ADRESSE:	
Code Postal :	COMMUNE:

Téléphone :	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Téléphone portable:	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Téléphone ADSL:	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Adresse du courrier électronique :

Nombre de <u>colonies</u> d'abeilles :	Numéro d'apiculteur :	<input style="width: 90%; border: 1px solid black;" type="text" value="2900 _ _ _ _"/>
Num-SIRET ou Num-AGRIT :		<input style="width: 100%; border: 1px solid black;" type="text"/>

Cotisation (en fonction du nombre de colonies) (voir feuille jointe) =..... €

Assurance des ruches : 1,08 € xruches =..... €

Demande une attestation d'assurance

Abonnement à "la Santé de l'Abeille" à 17,50 € = €

Abonnement à « l'Abeille de France » à 26 € = €

Abonnement à « Abeilles & Cie » à 32 € = €

TOTAL = €

Demande une facture

Signature :

REMARQUE IMPORTANTE :

Tout abonnement tardif entraîne du travail en plus, des retards et des surcoûts (téléphone, courrier etc...). Pour « Abeille de France » et « Abeilles & Cie » : nous ne prendrons plus aucun abonnement après le 15 février 2015.

➤ **Cas particulier pour « La Santé de l'Abeille » : l'abonnement prenant effet lors du paiement de l'abonnement, celui-ci sera accepté au tarif de 17,50 € toute l'année.**

**Joindre impérativement votre règlement par chèque au nom du
Groupement de Défense Sanitaire Apicole du FINISTERE ou G.D.S.A. – 29
et expédier le tout à :**

<p>Groupement de Défense Sanitaire Apicole du FINISTERE Chez Yves LAYEC Koad Laeron 29 290 - MILIZAG</p>
